

Commune de LIGINIAC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal en date du 24 avril 2026 à 20h00 selon convocation en date du 10 avril 2026

Président : M MANZAGOL Jean

Présents : M MANZAGOL - Mme MINARD - M TRONCHE - Mme BARRAUD - M VERNIENGEAL - Mmes PINSON - OULD SAÏD - Mrs FAVRE - BOUILHAC - VALADE - Mme VIGNAL - Mrs BIVERT - HUMANN

Absents excusés : Mme DUBOIS (a donné procuration à Mme BARRAUD)
Mme CHINAL

Secrétaires de séance : Mrs TRONCHE Pierre-André et BOUILHAC Sébastien

Délibération N° 2026-038 : Présentation et approbation du budget primitif 2026 de la station-service

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la proposition de budget primitif élaborée par la commission finances :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
002 – Résultat d'exploitation reporté	€	002- Résultat d'exploitation reporté	3 479.01 €
011 – Charges à caractère général	263 700.00 €	70 – vente de produits	260 000.00 €
042 – Opérations d'ordre	3 036.00 €	74 – subvention d'exploitation	3 370.00 €
65 – Autres charges de gestion courantes	100.00 €	77 – Produits exceptionnels	0.99 €
66 Charges financières	110.11 €		
67 – Charges exceptionnelles	2.89 €		
Total général	266 850.00 €	Total général	266 850.00 €

Investissement dépenses		Investissement recettes	
Chapitre	Montant	Chapitre	Montant
16 Emprunts et dettes assimilées	3 600.00 €	001 - Solde d'exécution reporté	16 332.47 €
21 – Immobilisations corporelles	15 768.47 €	040 – Opérations d'ordre	3 036.00 €
Total général	19 368.47 €	Total général	19 368.47 €

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29 AVR. 2026



ID : 019-211911300-20260424-DCM2026038-BF

Après en avoir délibéré, les membres de l'Assemblée :

- Adoptent la proposition de budget primitif telle que définie ci-dessus ;
- Autorisent le Maire à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes :
 - *Fonctionnement : 7.5% des dépenses réelles*
 - *Investissement : 7.5% des dépenses réelles*

Membres	15
Présents	13
Représentés	1
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Certifié conforme par Jean MANZAGOL, Maire de LIGINIAC, le 27 avril 2026.
Au registre sont les signatures

